

1954

225 kV Porcheville - Villejust

## 225 kV Porcheville – Villejust – Clamart d'Harcourt

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont déclarés d'utilité publique :

1<sup>o</sup> Les travaux de construction de la ligne de transport d'énergie électrique à 225 kV Porcheville-Villejust-Clamart-d'Harcourt;

2<sup>o</sup> Les travaux de modification des lignes existantes à 225 kV Villejust-Clamart,

s'étendant sur les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1954.

1968

## Entrée en coupure à Saint Aubin puis à Elancourt

Par arrêté en date du 7 Juin 1968, sont déclarés d'utilité publique, en vue de l'application des servitudes, les travaux de raccordement au poste 225 kV de SAINT-AUBIN de la ligne double PORCHEVILLE – VILLEJUST (Département des Yvelines et de l'Essonne).

A r r ê t é :

Article 1<sup>er</sup> - Sont déclarés d'utilité publique, en vue de l'application des servitudes, les travaux de raccordement au poste d'Elancourt du tome I de la ligne à 2 x 225 kV Porcheville - Villejust (Yvelines).

Article 2 - Le Directeur du Gaz et de l'Electricité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le

17 OCTO 1968

P. le Ministre de l'Industrie et par délégation,  
Le Directeur du Gaz et de l'Electricité,

npliation

## Entrée en coupure à Mezerolles

1972

Par arrêté en date du 6 mars 1972, sont déclarés d'utilité publique, en vue de l'application des servitudes, les travaux d'établissement dans le département des Yvelines des raccordements au poste de transformation de Mezerolles, des lignes électriques à :

2 × 380 kV Mezerolles—Rougemontiers-I et II.  
Mezerolles—Villejust-I et II.  
Cergy—Mezerolles-I et II.

2 × 225 kV Aube—Mezerolles et Mezerolles—Porcheville-3.  
Mezerolles—Porcheville-I et II.  
Elancourt—Mezerolles.  
Mezerolles—Saint-Aubin.

---

## Entrée en coupure à la Verinnerie

1994

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, ampliation de l'arrêté interministériel en date du 16 novembre 1994 paru en extrait au "Journal Officiel" du 20 décembre 1994 qui, en vertu des dispositions de l'article 7 du décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié, déclare d'utilité publique, en vue de l'application des servitudes, les travaux d'établissement, dans le département des Yvelines, du raccordement de la ligne électrique à deux circuits 225 kV ELANCOURT-MEZEROLLES au poste de LA VERINNERIE.